

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE
Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Matière Finances
Objet Ecoles
 Crédits et subventions
 Année 2026
 Approbation
 2025DE12FI131

Le Maire certifie

1°- Le 15 décembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 9 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Jacqueline PERRICHON par Gilles MORETON
René DIMIER par Marie-Christine PERSOL jusqu'à 19h15
Fabien MOREAU-SZYMICZEK par Pierre CHATEAUVIEUX
Tifra CHANEZE par Ramona GONZALEZ GRAIL
David PIGET par Annie DOMENICHINI

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Chaque année, la Commune alloue des crédits et subventions aux Ecoles maternelles, primaires, publiques ou privées, et au RASED, pour leur fonctionnement :

- Ecoles publiques et privées :
 - o Subventions pour classes transplantées et sorties à la journée
 - o Dictionnaires pour les CM1 et cadeaux de Noël pour les maternelles
- Ecoles publiques :
 - o Crédit pour les fournitures scolaires
 - o Crédit pour la pharmacie
 - o Crédit d'affranchissement
- RASED : participation en fonction de la convention intercommunale 2025-2029.

Il convient de fixer les montants pour l'année 2026.

- Subventions pour sortie à la journée et classes transplantées :

Cette subvention est accordée dès lors que les enfants participent à une sortie, avec transport en car, d'une journée qui porte sur un thème pédagogique, à une classe de neige, une classe verte ou une classe de mer. La classe doit avoir lieu dans un établissement agréé par l'Education nationale.

Pour l'Ecole privée Pelleport Notre-Dame, la subvention est accordée aux seuls enfants domiciliés à La Talaudière.

La participation est aussi accordée aux élèves de La Talaudière qui fréquentent une section d'éducation spécialisée ou un établissement spécialisé qui n'existe pas sur notre Commune.

Pour l'année 2026, il est proposé :

- o D'augmenter la participation pour les sorties à la journée : 6.50 €
 - o De maintenir la participation 2025 pour les sorties avec nuitée : 10.5 €
 - Dictionnaires et cadeaux de Noël :

Depuis 2016, la commune offre un dictionnaire aux élèves de CM1 des écoles publiques et privées. Il est donc proposé de maintenir la participation à 27 € par dictionnaire.
- Chaque année, un livre est offert aux enfants des écoles maternelles.
- o Le montant est de 15 € par livre.
 - Crédits pour les fournitures scolaires :

Ces crédits sont attribués aux écoles publiques pour l'achat du matériel scolaire (cahiers, manuels scolaires, matériel pédagogique et artistique, etc).

Il est proposé d'augmenter le crédit à 45 € par élève.

- Crédits pour la pharmacie :

Les écoles publiques bénéficient d'un crédit pour l'achat de produit pharmaceutique.

Il est proposé de diminuer à 150 € le crédit de l'école maternelle en lien avec les fermetures de classes et de le maintenir à 125 € pour chaque école élémentaire.

- Crédits pour l'affranchissement :

Chaque école dispose d'un crédit de 100 €.

- RASED :

La convention intercommunale 2025-2029 prévoit d'allouer un crédit de 1 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de chacune des communes signataires. Le montant du crédit est donc réévalué chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits dans les écoles à la rentrée scolaire de septembre. Pour l'année 2026, la participation communale sera de 393 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (Par 29 voix pour)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- accorde les participations communales suivantes pour l'année 2026 :

- 6.50 € par élève pour une sortie d'une journée, avec transport en car, dans la limite de deux sorties par année scolaire (musée, théâtre...)
- 10.5 € par élève et par jour, limité à 5 jours, pour une classe transplantée (classes de neige, verte, mer).
- 27 € par élève de CM1 pour l'achat d'un dictionnaire
- 15 € par élève de maternelle pour l'achat d'un livre en cadeau de Noël
- 45 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires dans les écoles publiques
- 150 € pour l'école maternelle publique pour l'achat de pharmacie
- 125 € par école élémentaire publique pour l'achat de pharmacie
- 100 € par école publique pour l'achat de timbres
- 393 € pour le RASED.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Publiée le : 17/12/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 17/12/2025

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr